



COMMENT SE PASSENT LES COURS ?

Les cours engagent l'élève à suivre des séances hebdomadaires pour des séances de 2 heures. Le matériel ainsi que les cuissons sont inclus dans le prix du cours (pas de frais supplémentaires).

Exemple : Jeudi soir de 17:00 à 19:00 pendant 5 semaines consécutives.

Si l'élève souhaite terminer des travaux en dehors de son abonnement, un tarif de 32.5CHF/heure sera demandé, à hauteur d'un maximum de 4 heures (soit 2 cours complets) dans la limite des places disponibles.

QUELS SONT LES DIFFERENTS COURS & TARIFS ?

COURS DE GROUPE : (matériel & cuissons inclus)

DECOUVERTE (5 cours hebdo*) 325.- (1 cours d'initiation, 3 cours libres., 1 cours d'émaillage)

1 TRIMESTRE / 03 MOIS (15 cours hebdo*) 910.- au lieu de 975.-, soit 1 cours offert.

2 TRIMESTRES / 06 MOIS (30 cours hebdo*) 1820.- au lieu de 1950.-, soit 2 cours offerts.

4 TRIMESTRES / 12 MOIS (60 cours hebdo*) 3575.- au lieu de 3900.-, soit 5 cours offerts.

*1x par semaine le même jour/heure, Hors vacances scolaires vaudoises & fêtes fédérales vaudoises.

COURS PRIVÉ : (matériel & cuissons inclus)

(1 session, 2h.) 130.-/par personne, 1 à 2 participants.

TEAMBUILDING : (cuissons non inclus)

(1 session, 2h.) 65.-/par personne, 4 à 8 participants.

Si vous souhaitez garder les pièces produites lors de l'atelier teambuilding, il est possible d'ajouter un supplément de 20.-/personne pour couvrir les frais liés à la cuisson et l'émaillage des pièces.

STAGE ADULTES : (matériel & cuissons* inclus)

1 SEMAINE, 700.- au lieu de 812.- L'émaillage des pièces en transparent est inclus dans le prix. Si vous souhaitez d'autres couleurs, il est possible de rajouter un cours d'émaillage pour un supplément de 65.-/2H à prévoir sur les horaires de cours de groupe.

PUIS-JE REPORTER UN COURS MANQUÉ ?

Seul un cours manqué par mois peut être remplacé.

Si un cours est manqué, il peut être remplacé **s'il a été annoncé 48h à l'avance.**

Les rattrapages sont possibles jusqu'à 30 jours après le cours manqué, à un autre moment que les cours pris précédemment, et dans la limite des places de rattrapages disponibles.

Si aucune place n'est disponible ou que les dates proposées ne concordent pas avec l'emploi du temps de l'élève, l'atelier se décharge de toute responsabilité.

Lorsqu'un nouvel abonnement de cours est contracté, les cours manqués non rattrapés sont annulés.

En cas d'arrêt maladie ou de travail de plusieurs semaines, soutenu par un certificat médical, le carnet sera mis en pause jusqu'à ce que l'élève soit en mesure de reprendre les cours.

ANNULATION D'UN STAGE

Pour les stages un remboursement est possible en cas d'empêchement:

- Plus de 30 jours avant le stage, l'intégral du montant payé vous est reversé.
- De 29 à 14 jours avant le stage, 50% du montant vous est reversé
- Moins de 14 jours, les remboursements ne seront plus possibles.

PUIS-JE METTRE MON ABONNEMENT EN PAUSES ?

Pour les élèves d'un carnet de 60 cours, il est possible de mettre l'abonnement en pause (qu'une seule fois par an) pour une durée de six mois maximum.

L'élève doit prévenir de son absence au moins soixante jours à l'avance. Son retour est possible dans la limite des places disponibles.

Le délais d'attente ne sera pas comptabilisé comme absence. Dans le cas où l'élève est dans l'incapacité de continuer son abonnement, son crédit de cours restant sera comptabilisé comme avoir de l'atelier.